

OFTA2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en ophtalmologie (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins quatre ans à temps plein, dont au moins deux ans de formation de base et deux ans de formation supérieure. Au moins 24 mois de la durée totale de formation seront consacrés à des activités policliniques. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

OFTA2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [240.0]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3 4

○ Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WOFTA2301	Compléments d'ophtalmologie 1re année	Laurent Levecq (coord.)	FR [q2] [40h] [4 Crédits] 🌐	X			
○ WOFTA2321	Séminaires d'ophtalmologie 1re année	Laurent Levecq (coord.)	FR [q2] [80h] [8 Crédits] 🌐	X			
○ WOFTA2381	Stages cliniques d'ophtalmologie 1re année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐	X			
○ WOFTA2391	Stages cliniques d'ophtalmologie 1re année, 2e partie		FR [q3] [] [18 Crédits] 🌐	X			

○ Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WOFTA2302	Compléments d'ophtalmologie 2e année	Laurent Levecq (coord.)	FR [q2] [40h] [4 Crédits] 🌐		X		
○ WOFTA2322	Séminaires d'ophtalmologie 2e année	Laurent Levecq (coord.)	FR [q2] [80h] [8 Crédits] 🌐		X		
○ WOFTA2382	Stages cliniques d'ophtalmologie 2e année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [30 Crédits] 🌐		X		

Bloc
annuel

				1	2	3	4
WOFTA2392	Stages cliniques d'ophtalmologie 2e année, 2e partie		PR [q3] [] [18 Crédits]		x		

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

WOFTA2313	Questions approfondies d'ophtalmologie 3e année	Laurent Levecq (coord.)	PR [q2] [120h] [12 Crédits]				x
WOFTA2383	Stages cliniques d'ophtalmologie 3e année, 1re partie		PR [q1+q2] [] [30 Crédits]				x
WOFTA2393	Stages cliniques d'ophtalmologie 3e année, 2e partie		PR [q3] [] [18 Crédits]				x

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

WOFTA2314	Questions approfondies d'ophtalmologie 4e année	Laurent Levecq (coord.) Jean-Luc Squifflet	PR [q2] [50h] [5 Crédits]				x
WOFTA2384	Stages cliniques d'ophtalmologie 4e année, 1re partie						



Stages cliniques d'ophtalmologie 4e année, 1re partie



La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Évaluation annuelle.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Au terme de ses quatre années de formation, le candidat présentera un mémoire et une publication dans une revue spécialisée. L'évaluation finale sera principalement basée sur un examen communautaire.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en ophtalmologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Contact

Secrétariat du service clinique d'ophtamologie

[Catherine Deltombe](#)

Tél. 02 764.19.50

Secrétariat facultaire MSCM

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.50.32

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

